



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1449
13 janvier 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Soixante-troisième session
Genève, 30 mars-1^{er} avril 2009

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA
SOIXANTE-TROISIÈME SESSION¹**

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le 30 mars 2009, à 10 heures

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.

DÉBAT DE HAUT NIVEAU

2. Développement économique de la région de la CEE.
3. Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements – L'action de la CEE: traduire en acquis régionaux les objectifs et engagements mondiaux.

¹ Tous les membres des délégations sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de la CEE (<http://www.unece.org>), et de le renvoyer, deux semaines au moins avant la session, au secrétariat de la CEE, soit par télécopie (+41 22 917 0566), soit par courrier électronique (info.ece@unece.org). Sur place, avant la session, les membres des délégations sont priés (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève) de se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé au portail de Pregny, avenue de la Paix, afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat de la CEE (téléphone: +41 22 917 1316).

DÉBAT GÉNÉRAL

4. Examen des réformes de la CEE.
5. Réforme du processus «Un environnement pour l'Europe».
6. Autres questions sur lesquelles la Commission est appelée à prendre une décision.
7. Élection du bureau.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

II. ANNOTATIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

DÉBAT DE HAUT NIVEAU

Point 2: Développement économique de la région de la CEE

1. Le plan de travail pour la réforme de la CEE prévoit que la Commission organisera un dialogue politique de haut niveau consacré au développement économique de la région. En conséquence, le débat au titre de ce point pourrait traiter des difficultés économiques essentielles auxquelles la région est confrontée et inclure, entre autres, une étude des conséquences de la crise financière pour la région et de l'impact possible de cette crise sur les activités de la CEE, ainsi que d'autres questions pertinentes.

Point 3: Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements – L'action de la CEE: traduire en acquis régionaux les objectifs et engagements mondiaux

2. Les défis liés aux changements climatiques sont immenses. L'examen de ce point de l'ordre du jour mettra en évidence les activités concrètes de la CEE et leur impact sur l'atténuation des changements climatiques. La Commission sera invitée à fournir des orientations concernant les prochaines étapes de cette action, en tenant compte du cadre pour lutter contre les changements climatiques mis en place par le système des Nations Unies et des initiatives mondiales dans ce domaine. L'examen de ce point s'appuiera sur une note du secrétariat (E/ECE/1450).

DÉBAT GÉNÉRAL

Point 4: Examen des réformes de la CEE

3. Le plan de travail pour la réforme de la CEE prévoit que, lors de sa session de 2009, la Commission procédera à un examen de ladite réforme. L'examen de ce point s'appuiera sur une note du secrétariat (E/ECE/1451).

Point 5: Réforme du processus «Un environnement pour l'Europe»

4. Lors de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui s'est tenue à Belgrade (Serbie) du 10 au 12 octobre 2007, les ministres ont décidé d'entreprendre une réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» pour veiller à ce qu'il reste pertinent et utile, et de renforcer son efficacité en tant que mécanisme d'amélioration de la qualité de l'environnement et des conditions de vie de la population dans toute la région. Les ministres ont invité le Comité des politiques de l'environnement de la CEE à mettre au point avant la fin de 2008, en concertation avec les partenaires du processus, un plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», afin que ce plan puisse être approuvé, au niveau politique, par la Commission à sa soixante-troisième session, au printemps 2009.

5. Compte tenu de cette décision, le Comité a élaboré un projet de plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» à sa session extraordinaire qui s'est tenue du 13 au 15 octobre 2008, et a décidé de tenir une autre session extraordinaire en janvier 2009 pour établir la version définitive du plan, de manière à l'approuver et à le soumettre à la Commission pour approbation. La Commission sera ainsi saisie de la version définitive du plan telle que contenue dans le document ECE/CEP/2009/S/1/Rev.1 (intégrant les modifications qui seront éventuellement apportées par le Comité à sa session extraordinaire de janvier).

Point 6: Autres questions sur lesquelles la Commission est appelée à prendre une décision

6. La Commission sera invitée à approuver la tenue du quatrième Forum de la CEE sur l'application des objectifs du développement durable au niveau régional, en prévision de la dix-huitième session de la Commission du développement durable qui doit avoir lieu en avril-mai 2010.

7. L'examen de ce point s'appuiera sur un document de référence (E/ECE/1452).

Point 7: Élection du bureau

8. Le plan de travail pour la réforme de la CEE prévoit que la présidence de la Commission est assurée par le représentant du pays élu à cette fonction pour la durée de l'exercice biennal. Le président est assisté par deux vice-présidents qui sont les représentants de deux pays élus à la même session. Des élections se tiendront donc au titre de ce point afin de pourvoir les postes de président et de vice-présidents pour une période de deux ans.

Point 8: Questions diverses**Point 9: Adoption du rapport**
